LILLE

Les funérailles de Mlle Coulbaux

La très regrettée et très aimée directrice de l'Ecole primaire supérieure de Roubaix, vient de mourir, rue Leurette, Mlle Lucie Coulbaux, a eu des funérailles dignes de son passé de haute dignité et de dévouement professionnels. Au nombreux personnel enseignant d'Etat, Mlle Coulbaux a beaucoup d'élèves et de parents, qui avaient gardé un reconnaissant souvenir à la distinguée institutrice.

A onze heures 1/2 a eu lieu, avenue des Lilas, 20, la levée du corps. MM. Swynghedauw, professeur au lycée Faidherbe et Bourbon, inspecteur primaire à Roubaix, conduisaient le deuil. Les coins du poêle étaient tenus par Mlles Lemperseur, directrice du collège Fenelon, Dugardin, directrice de l'Ecole primaire supérieure de Lille, Gondard, directrice de l'Ecole primaire supérieure de Roubaix, Detille, doyenne des institutrices de Roubaix.

De nombreuses couronnes avaient été envoyées par la ville de Roubaix, les institutrices de Roubaix, les élèves de l'Ecole primaire supérieure de Roubaix, le personnel, les élèves et les anciennes élèves de l'Institut Sévigné, des gerbes et des croix de fleurs offertes par des amis, etc.

Dans la foule très nombreuse nous avons remarqué MM. Margotet, recteur de l'Université Bonnerie, directeur de l'Enseignement primaire du Nord; Guir, inspecteur d'académie; Minet, inspecteur primaire; Poulain, chef de division à l'inspection publique; Dugardin, directeur du *Progrès du Nord*; Laines, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Lille; Clarisvan, Nigeon, Roussel, président de la délégue cantonale de Roubaix, Oudart, Terrayack, Jacquemont, Mouvoisin, docteur Butruille, Bipper, délégués cantonaux à Roubaix.

Comme nous l'avons dit, de cette ville, nous remarquons également MM. Gauthier, conseiller départemental, Jérôme, président de l'Association de l'école de la rue Turgot, Devreux, chef de la comptabilité *administrative*, Gernez, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Roubaix. Ollé, professeur à l'école municipale, Verlaine, administrateur de cette même école, délégué cantonal, MM. Sallé, propriteur du lycée de Tourcoing, et Demolon, directeur de l'école primaire supérieure de Tourcoing, étaient également présents.

Ajoutons que les trois villes avaient envoyé des délégations de toutes les écoles, institutrices, instituteurs et élèves et que la Fédération des Sociétés de Roubaix était représentée par Mmes Detille et Taine, par MM. Jerome et Bisiau.

M. Margotet, recteur de l'Université, prononce un remarquable et très émouvant discours.

M. Bourdon, inspecteur d'académie, lui succède et s'exprime en ces termes :

Mesdames,

Avant de nous séparer pour toujours de Mlle Coulbaux, qui pendant de longues années dirigea avec tant d'autorité notre école primaire supérieure de Roubaix, vous me permettrez de rappeler en quelques mots les qualités qui la distinguaient.

C'est M. Anthoine, alors inspecteur d'Académie et qui avait remarqué Mlle Coulbaux comme institutrice publique à Lille, l'appela en 1879 à la tête de l'école primaire supérieure que la ville de Roubaix venait de fonder. La tâche était lourde, les difficultés nombreuses; Mlle Coulbaux hésita quelque temps; mais elle en fit appel à son dévouement, elle ne pouvait faire autrement que d'accepter.

Elle ouvrit l'école avec mon prédécesseur; ces commencements bien modestes ne la découragèrent pas, et rapidement l'Institut Sévigné, comme se nomma le nouvel établissement, prit une importance considérable. Elle fut puissamment aidée *alors par des familles* dont le concours était précieux, et dont plusieurs, les unes et les autres, étaient collègues de Mlle Coulbaux fidèles. Elle rencontra aussi des le début une collaboratrice qui ne devait plus la quitter, qui fut pour elle une seconde compagne de labeur, et dont l'affection ne lui fit jamais défaut.

Du reste, pour mener à bien et attacher à Mademoiselle Coulbaux quand elle fut en la connaissant bien Elle aimait passionnément ses fonctions : à tous elle donnait l'exemple du travail, d'un dévouement qui jamais ne se démentirent. Son jugement si sûr, si droit, son exquise délicatesse, sa distinction de manières, son énergie que sous des apparences fragiles, cachait une volonté tenace, sa grande bienveillance, son indulgence presque maternelle, je dirais, en faisant une exécutrice dans la gaîté le plus élevé de mot.

Ajoutez que dans leur manifestation, elle savait entourer toutes ces qualités d'un charme pénétrant dont on ne pouvait et dont on ne voulait se défendre, et vous aurez l'explication de cette symbolique générale, de cette estime déférente dont l'entourèrent professeurs, familles et élèves; vous comprendrez ce qu'on nommait *alors* *ce a fait* le bien.

Alors estando, ainsi rempli, le devoir est assez grand pour enfin à toute l'activité d'une intelligence éclairée par l'idée du Vrai, à toute l'ardeur d'un cœur ardent par l'amour du bien. Il devient la plus légitime, la plus heureuse des récompenses que dans sa condition l'être humain puisse ambitionner. Il constitue l'idéal que certainement, n'était cet Mlle Coulbaux, qui contribua à le sonner, alors qu'en ces dernières années, sentant chaque jour ses forces l'abandonner peu à peu, elle lutte contre la nuit qui devait avoir raison de son énergie.

Son caractère restera vivant parmi nous. Mais c'est surtout à vous ses élèves, jeunes filles; mères de famille, qu'il appartient de pieusement le conserver. Vos habitudes, vos goûts, vos idées seront dans une mesure, qui chaque jour s'efforce de faire pénétrer un peu de lumière dans vos esprits, de clarté dans vos consciences, de bonté dans vos cœurs; et par cela même vous ne devez pas oublier cette mission, où vous avez été élevées, encore tout imprégnées de ses enseignements, de ses saines traditions qu'elle a établies en continuant si strictement, fidèles à ses enseignements, les dons de reconnaissance la laquelle vous ne pouvez songer à faillir.

Et maintenant, Mlle Coulbaux, puisque tout est fini, je vous adresse, dans toute la sincérité de mon cœur, au nom de notre grande famille universitaire, le suprême adieu.

M. Junker, Président de la Délégation cantonale de Roubaix, prend la parole à son tour :

Mesdames, Messieurs,

C'est au nom de la Délégation des Associations d'Anciennes Elèves des écoles municipales de Roubaix qu'incombe le douloureux devoir de dire sur cette tombe un dernier adieu à celle qui fut *cette* *cette* vice-présidente, notre devoirée et précieuse collaboratrice dans cette œuvre toute d'humanité et d'enseignement au bien.

Certaine d'être l'interprète de tous nos collègues des délégations cantonales de Roubaix, nous que des nombreuses familles qui, depuis 1879 ont confié leurs enfants à l'Institut Sévigné et à son excellente Directrice, je crois pouvoir en exprimer de ma bouche et l'unanimale l'émotion des nombreuses et éminentes qualités qui faisaient de Mademoiselle Coulbaux une directrice idéale des parents et pour les élèves une éducatrice hors pair, un guide sûr, un conseiller impartial.

Tous ceux qui ont eu la bonne fortune de la voir dans l'exercice de ses importantes fonctions ont pu mieux que personne apprécier droit, son intuition dévouement à la jeunesse.

J'apporte ici l'expression de la reconnaissance de tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître cette nature d'élite.

Au nom de tous, je vous adresse, chère mademoiselle Coulbaux, le suprême adieu.

Puis Mlle Emma Dandey, élève de l'Institut Sévigné, s'exprime ainsi :

Après les éloquentes paroles qui viennent de mettre en lumière les qualités de notre Directrice, la noble figure de Mademoiselle Coulbaux, il vous sera donc, mon en somme personnelle, chère Mademoiselle, de prononcer quelques mots au nom des élèves de l'Institut Sévigné.

Il y a un instant nous revivions par la mémoire, grâce à la parole de votre Mère, Mlle Coulbaux, si amoureusement remplie, les heures de classe où notre âme s'ouvrait à la vérité, et nous pour nous pénétrées de gratitude pour le tendresse bienfaisante rende à votre mère.

Que n'ai-je maintenant plus que vous la sollicitude maternelle dont vous entourez vos élèves ! Cet amitiés que vous avez pour nous, les heures inoubliables de votre sympathie et de votre bienveillance et de votre intelligente bienfaisance.

Aussi, en ce moment frappant, votre cœur, cette tombe, si prématurément ouverte, qui vous sous dit *robes* *jusque à nos pour votre* votre ce *votre* douloureuse et cruelle séparation, nous comprenons pour toujours la souvenir des bienfaits que vous nous avez fait, et dont nous vous serons, par nous et nous, éternellement reconnaissants.

CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à neuf heures moins cinq. Le procès des conseillers est présent.

M. Delesalle, adjoint, *après avoir fait une courte apparition dans la salle, engagé son cabinet où il est occupé à terminer son rapport sur les taxes de remplacement.*

M. Guffroy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

Les Syndicats fédérés

M Bondiuel demande à propos d'une question de subsides inscrite à l'ordre du jour en faveur des syndicats fédérés si ceux-ci ne sont pas subsidiés au moyen des sommes qu'ils versent à l'Union des syndicats.

M. Delory estime que ces distinctions ne sont pas nécessaires.

Les crédits de 125 francs sont votés pour les ouvriers des Habitations et les ouvriers télégraphistes.

M. Dufour demande qu'on examine de suite l'importante question sur les taxes de remplacement.

M. Delory. — Aussitôt que M. Delesalle sera prêt nous examinerons cette question.

Les Anciennes Ecoles municipales

M. Bondiuel voudrait que pour les travaux de menuiserie et de maçonnerie, la ville de Lille soit chargée par les architectes qui ont conservé les adjudications. Cela aurait l'avantage de fournir du travail à un plus grand nombre de petits patrons.

M. Delebecque tient en attendant excellent le principe de ce partage des travaux en un plus grand nombre d'adjudicataires fait observer qu'il importe de ne pas abuser de cette manière. L'inconvénient de ce partage exagéré est de contier chez à la ville des travaux qui sont du ressort de l'Université. Je me rencontre dit M. Delebecque : cela va moins bien, moins vite et coûte plus cher.

M. Lefebvre. — Quand on a étudié la question, il a été décidé que la division de la ville de Lille en 5 sections avait des inconvénients et nous avons proposé de diviser en 2 sections.

M. Delory. — On pourrait demander un nouveau délai de trois mois à la préfecture.

M. Bondiuel. — Je demande trois mois.

M. Mourmant et Dufour estiment qu'un délai, une semaine ou six mois suffit à vote remettre en question à trois mois.

Les taxes de remplacement

M. Delesalle rappelle que le dégrèvement sur les boissons hygiéniques a *cause dans le budget un* déficit de 1,417,870 francs. Dans ces conditions, nous adressa au gouvernement, il a été chargé de proposer des rapports sur les taxes de remplacement qui permettraient dans un avenir prochain de supprimer l'octroi de Lille.

M. Delesalle met le Conseil au courant d'un échange de lettres qui eu lieu entre le ministre des finances et lui.

Finalement, il donne lecture au Conseil des trois projets de rapport concernant les taxes de remplacement qui ont déjà été adressés aujourd'hui même au ministère.

Dans le projet N° 1 prévoyant le dégrèvement partiel des boissons hygiéniques, des taxes sont mises sur les alcools, vins en bouteille, chevaux, automobiles, billards, cercles et tirage de revolvers.

Les projets 2 et 3 envisagent le cas où le charbon serait dégrevé et où on supprimerait les redevances sur le gaz.

Le rapporteur examine toute une série de taxes soumises à l'approbation ministérielle, taxes mises sur les automobiles, billards, cercles et tirage de revolvers.

Après la lecture de ces divers projets, M. Fanyau propose la nomination d'une Commission. Il est dans les intentions de tous de supprimer complètement les octroi de Lille. « Il faut aujourd'hui et provisoirement, dit-il, voter vite. Je me demande dans quelle situation se trouverait la Municipalité si les taxes de remplacement n'étaient pas votées. » La commission M. Fanyau qu'il faut voter le projet n° 1 qui est susceptible d'être adopté de suite par le ministère.

MM. Delory et Delesalle tout en étant partisans de l'envoi de trois projets font observer que les taxes sur l'alcool et vins en bouteille du projet n° 2 permettront à la ville d'atteindre et d'équilibrer son budget. Dans ces conditions il n'y a pas d'inconvénient à faire bénéficier la population d'avantages immédiats.

Sous la réserve de ces observations, M. Fanyau est amené de nouveau à M. Delesalle insiste sur ce dernier montrant les avantages matériels et moraux du dégrèvement total sur les boissons hygiéniques, sur la suppression de l'octroi du gouvernement en nouveau délai.

Les tramways électriques

M. Fanyau *demande des renseignements à la Compagnie des tramways qui non seulement n'a encore installé aucune ligne, mais n'a même pas encore* commencé les travaux de pose des voies de tramway. Il attire l'attention de la municipalité sur les inconvénients qui en résultent pour les chaussées *défectueuses comme les chaussées* *défectueuses*.

M. Delory ressaye l'honorable conseiller sur l'utilisation du plot qui est d'un système spécial et sans inconvénient.

Il annonce que sous réserve matériel improvisé la première ligne fonctionnera *autour des boulevards* à partir du mois d'octobre.

La démission de M. Delesalle

M. Delesalle adjoint aux finances donne alors lecture de sa lettre de démission rédigée en ces termes :

J'ai l'honneur de remettre sur le Bureau du Conseil municipal le compte administratif de la Mairie pour l'année 1900, le budget additionnel de l'année 1901 et le compte de gestion du receveur municipal.

Je vous prie en même temps de recevoir ma démission de l'adjoint aux finances que vous m'avez confiées en 1896 et dont l'accomplissement m'a été facilité depuis cette année par votre bienveillance et votre amicale confiance.

Les raisons qui m'amènent à cette détermination n'ayant rien de commun avec les questions qui doivent faire l'objet des délibérations du Conseil municipal, je ne crois pas devoir y insister davantage.

Avant de mettre fin à ma tâche, je tiens à rappeler que le Maire m'avait confié le soin des finances communales, j'ai tâché à satisfaire à vous apporter des renseignements sur les opérations financières de l'exercice 1900 et le budget additionnel qui en assure le reprise pour l'exercice 1901.

La tâche de mon successeur en sera d'autant facilitée; quel qu'il soit, il peut d'ailleurs compter sur mon appui et mon concours dévoué toutes les fois que je reste à la foi désireux d'être utile à mes concitoyens et résolu à servir des idées dont rien ne saurait me détourner.

En vous quittant, je vous demande la permission d'attirer en quelques mots votre attention sur la situation financière et administrative de la municipalité de Ville.

J'ai régulièrement fait figurer en dépenses au budget additionnel que je vous présente aujourd'hui les crédits votés depuis le commencement de l'année et qui s'élèvent à 95,000 fr. J'y ai inscrit encore les crédits proposés ou votés aujourd'hui et qui s'élèvent à 81,000 fr. J'y ai inscrit encore 50,000 fr. pour insuffisance de recettes. *Le total des dépenses et des recettes* fr. 614.177,5. Vous voyez ce que valaient les affectations de la Municipalité depuis 1896 et ce que vaut le budget de l'année dernière comme établi en déficit.

L'excédent du budget primitif de 1901 s'élevait à 85,607 35

Celui du budget additionnel s'élève à 614,177 05

C'est donc un excédent de 719,784 40

dont disposera mon successeur pour terminer l'exercice 1902.

Voilà donc la situation au point de vue des finances ordinaires.

Quant à la situation de la Ville au point de vue de sa dette extraordinaire, le trésor communal devait au mois de juillet dernier 1,900,000 francs de millions en capital, tant pour les emprunts que pour les engagements pris à terme pour acquérir d'importantes propriétés et pour payer des indemnités irrégulièrement engagées par nos prédécesseurs.

Nous avons depuis cette époque, emprunté cinq cent mille pour de grands travaux, dont un certain nombre restent à exécuter et cependant notre dette communale est réduite à 1,400,000 francs, soit une en fr. 1,900,000 sur notre dette de 1896.

Ce qui donne à penser que si nous avons empruntés cinq millions, nous en avons d'autre part remboursé près de sept millions.

Voilà la situation générale au point de vue des finances extraordinaires.

Vous donner ce résumé est une satisfaction que je ne pouvais, pendant mes fonctions de Maire, me faire à un moment de plus que l'occasion de le vite échapper du reste qui a été *le départ de le plus grande* profondeur dans la gestion des finances.

L'existence d'une ville, comme celle d'un particulier, provient son des dépenses et des recettes. Mais de rapport qui existe entre ces ressources et les besoins qu'elle a à satisfaire.

Vous savez que la Ville a des ressources financières nécessaires pour satisfaire les besoins de la vie de ses citoyens et de ses enfants, en ouvrant à ceux-ci un asile, un hôpital, un hôpital, un hôpital